

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 août 2010
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1737 (2006)****Note verbale datée du 10 août 2010, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité et a l'honneur de se référer à la note verbale qu'il lui a adressée au sujet du paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité.

À la suite de l'adoption de la résolution précitée, le Gouvernement maltais a pris immédiatement des mesures pour en transposer les dispositions dans le droit national. À cet effet, le décret n° 372* (2010) a été publié au *Journal officiel* le 27 juillet 2010, avec prise d'effet des dispositions à compter de la date de publication.

* Le texte du décret n° 372 est disponible auprès du Secrétariat.

